

CANDIDATURE SUR DOSSIER EN ACTUARIAT-DUAS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsable : Jean BERARD : responsable-DUAS@unistra.fr

Secrétariat : Stéphanie RICHARD : mai-actuariat-secretariat@unistra.fr

Les candidatures sur dossier peuvent se faire en :

1. DUAS 1^{ère} année + L3 Mathématiques Actuariat
2. DUAS 1^{ère} année + L3 Double Licence Mathématiques-Economie Quantitative
3. DUAS 2^{ème} année + Master 1 Actuariat

1. Déroulement des candidatures sur dossier en L3 Mathématiques Actuariat + DUAS 1^{ère} année:

- ✓ Pré-candidature **obligatoire** sur le site de l'UFR de Mathématique et Informatique de l'Université de Strasbourg - <https://mathinfo.unistra.fr/admission/admission/> du **16 mars au 16 mai 2023**
- ✓ Puis, dépôt limite des pièces sur la plateforme eandidat <https://ecandidat.unistra.fr/>: **23 mai 2023**
- ✓ Entretiens individuels pour les candidatures retenues : **dernière quinzaine de juin 2023**

! LETTRES DE RECOMMANDATION OBLIGATOIRE : il est demandé pour votre pré-candidature, au moins **deux lettres de recommandation**, avec toutes les coordonnées de l'auteur : adresse, e-mail et numéro de téléphone. L'auteur de la lettre de recommandation nous l'adressera par mail mai-actuariat-secretariat@unistra.fr ou par courrier papier à l'UFR de MATH INFO – A l'attention de Stéphanie RICHARD – 7 Rue René Descartes – 67000 STRASBOURG.

RELEVES DE NOTES OBLIGATOIRE tous les candidats doivent présenter la preuve des 120 crédits obtenus

ATTENTION : Les étudiants n'ayant pas encore obtenu leurs résultats et/ou relevés de notes doivent impérativement déposer leurs autres pièces sur eandidat, avant les dates butoirs ci-dessus **OU rapporter leurs résultats et/ou relevés de notes lors de l'entretien individuel**, s'ils ont été obtenus. Auquel cas, l'admission éventuelle, par la Commission Pédagogique est alors soumise à l'obtention de l'année en cours, si l'étudiant est admis, il devra alors **présenter ses résultats et/ou relevés de notes, lors de l'inscription administrative en septembre**, dans le cas où il n'aurait pu le faire avant.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : si votre candidature reçoit un avis favorable à l'issue de la commission pédagogique, vous devez alors procéder à votre **inscription administrative**. Pour information, l'inscription administrative concernant le DUAS, se fera en janvier à l'UFR de Math Info.

2. Déroulement des candidatures sur dossier en L3 Double Licence Mathématiques/Economie Quantitative + DUAS 1^{ère} année:

- ✓ Pré-candidature **obligatoire** sur le site de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion : <https://ecogestion.unistra.fr/candidatures/procedures-selon-votre-profil/> du **01er mars au 24 avril 2023 (date à confirmer)**
- ✓ Puis dépôt limite des pièces sur la plateforme eandidat <https://ecandidat.unistra.fr/> : **01^{er} mai 2023 (date à confirmer)**
- ✓ Entretiens individuels pour les candidatures retenues : **dernière quinzaine de juin 2023**

! LETTRES DE RECOMMANDATION OBLIGATOIRE : il est demandé pour votre pré-candidature, au moins **deux lettres de recommandation**, avec toutes les coordonnées de l'auteur : adresse, e-mail et numéro de téléphone. L'auteur de la lettre de recommandation nous l'adressera par mail mai-actuariat-secretariat@unistra.fr ou par courrier papier à l'UFR de MATH INFO – A l'attention de Stéphanie RICHARD – 7 Rue René Descartes – 67000 STRASBOURG.

RELEVES DE NOTES OBLIGATOIRE tous les candidats passant soit par la voie de concours ou par eandidat, doivent présenter la preuve des 120 crédits obtenus

ATTENTION : Les étudiants n'ayant pas encore obtenu leurs résultats et/ou relevés de notes doivent impérativement déposer leurs autres pièces sur eandidat, avant les dates butoirs ci-dessus **OU rapporter leurs résultats et/ou relevés de notes lors de l'entretien individuel**, s'ils ont été obtenus. Auquel cas, l'admission éventuelle, par la Commission Pédagogique est alors soumise à l'obtention de l'année en cours, si l'étudiant est admis, il devra alors **présenter ses résultats et/ou relevés de notes, lors de l'inscription administrative en septembre**, dans le cas où il n'aurait pu le faire avant.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : si votre candidature reçoit un avis favorable à l'issue de la commission pédagogique, vous devez alors procéder à votre **inscription administrative**. Pour information, l'inscription administrative concernant le DUAS, se fera en janvier à l'UFR de Math Info.

3 Déroulement des candidatures sur dossier Master 1 Actuariat + DUAS 2ème année :

- ✓ Pré-candidature **obligatoire** sur le site de l'UFR de Mathématique et Informatique de l'Université de Strasbourg <https://mathinfo.unistra.fr/admission/admission/> via la plateforme MON MASTER : <https://www.monmaster.gouv.fr/>
Du 22 mars au 18 avril 2023
- ✓ Pour intégrer le Master 1 Actuariat - DUAS, **il est nécessaire d'avoir effectué un stage de découverte**, soit au cours de l'été, soit auparavant dans le cursus. Une description du stage ou du projet de stage, doit être jointe au dossier de candidature, ou au plus tard remise lors de l'entretien oral d'admission.
- ✓ Puis, dépôt limite des pièces sur la plateforme MON MASTER <https://www.monmaster.gouv.fr/> : **18 avril 2023**
- ✓ Entretiens individuels pour les candidatures admissibles: **courant juin 2023**
- ✓ Phase d'admission **du 23/06 au 21/07/2023**

! LETTRES DE RECOMMANDATION OBLIGATOIRE : il est demandé pour votre pré-candidature, au moins **deux lettres de recommandation**, avec toutes les coordonnées de l'auteur : adresse, e-mail et numéro de téléphone. L'auteur de la lettre de recommandation nous l'adressera par mail mai-actuariat-secretariat@unistra.fr ou par courrier papier à l'UFR de MATH INFO – A l'attention de Stéphanie RICHARD – 7 Rue René Descartes – 67000 STRASBOURG.

! STAGE DE DECOUVERTE OBLIGATOIRE : Il s'agit principalement d'un stage de découverte du monde professionnel. Durée conseillée : 2 mois (des durées inférieures sont parfaitement envisageables). Le stage ne doit pas empiéter sur la rentrée universitaire, qui a lieu au début du mois de septembre. Le stage peut s'être déroulé lors d'une année universitaire antérieure. Le stage doit préférentiellement se dérouler dans une entreprise (au sens large : il peut également s'agir d'une administration, d'un service public, etc.). Il n'est pas nécessaire que le stage ait lieu dans une entreprise liée au milieu professionnel de l'actuariat au sens strict. Mais il est nettement préférable qu'il y ait au moins un rapport avec ce qui peut être attendu dans le cadre d'une formation d'actuaire. Un vaste éventail de possibilités est donc ouvert : entreprises d'assurance, de conseil, d'audit, mutuelles, courtiers, banques, comptabilité, statistique, traitement de données, etc. Le jury d'admission fait preuve d'une grande ouverture vis-à-vis du cadre dans lequel le stage est effectué. Le stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une présentation au 1^{er} semestre du M1, dans le cadre de l'UE "Séminaire d'évaluation des stages".

RELEVES DE NOTES OBLIGATOIRE tous les candidats doivent présenter la preuve des 180 crédits obtenus

ATTENTION : *Les étudiants n'ayant pas encore obtenu leurs résultats et /ou relevés* de notes doivent impérativement déposer leurs autres pièces sur ecandidat, avant les dates butoirs ci-dessus **OU rapporter leurs résultats et/ou relevés de notes lors de l'entretien individuel**, s'ils ont été obtenus. Auquel cas, l'admission éventuelle, par la Commission Pédagogique est alors soumise à l'obtention de l'année en cours, si l'étudiant est admis, il devra alors **présenter ses résultats et/ou relevés de notes, lors de l'inscription administrative en septembre**, dans le cas où il n'aurait pu le faire avant.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE : si votre candidature reçoit un avis favorable à l'issue de la commission pédagogique, vous devez alors procéder à votre **inscription administrative**. Pour information, l'inscription administrative concernant le DUAS, se fera en janvier à l'UFR de Math Info.